

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 14 décembre 2017

AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHÉ
« ELABORATION
DES PLANS CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAUX
(PCAET) DES EPCI
DU GENEVOIS
FRANÇAIS »

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

N° CS2017-73

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 2

M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE - Christophe MAYET – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ « ELABORATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET) DES EPCI DU GENEVOIS FRANÇAIS »

Par délibération n°CS-2017-59 du 29 juin 2017, la constitution d'un groupement de commande entre le Pôle métropolitain du Genevois français, la Communauté de communes du Pays Bellegardien, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de communes Arve et Salève, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes Faucigny-Glières, la Communauté de communes Pays Rochois et la Communauté d'agglomération de Thonon Agglomération, pour la passation du marché de services relatifs à l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) du Genevois français a été approuvée.

En application des dispositions de la convention, le Pôle métropolitain du Genevois français est désigné coordonnateur du groupement et à ce titre, habilité par les membres du groupement à conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché.

Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concernent.

Un appel d'offre ouvert conforme aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été engagé le 22 août 2017 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Il s'agit d'un marché mixte :

- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire (phases 1 à 4) ;
- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations forfaitaires sont réparties en 4 phases définies comme suit :

Phases	Désignation
01	Réalisation du diagnostic air-climat-énergie et définition de la stratégie
02	Consolidation des diagnostics et de la stratégie à l'échelle du Genevois français
03	Définition du programme d'actions 2018-2024 et du dispositif de suivi d'évaluation
04	Consolidation des plans d'actions à l'échelle du Genevois français

Le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de la notification. La durée du marché se confond avec les délais d'exécution.

La date limite de réception des offres était fixée au 2 octobre 2017 à 16h00.

Cinq (5) plis ont été réceptionnés dans les délais, aucun hors délai.

- SAFEGE (92000 - NANTERRE)
- BURGEAP (69003 - LYON)
- B.L. EVOLUTION (38320 - EYBENS)
- INDIGGO (73000 - CHAMBERY)
- E6 (33130 - BEGLES)

Les offres remises ont été analysées par le pôle Transition énergétique du Pôle métropolitain avec l'élu référent du Genevois français conjointement avec les services et élus de chaque EPCI, membre du groupement, selon les critères et sous-critères suivants, mentionnés au règlement de consultation :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	60 points
2 - Prix des prestations	40 points

Sous-critères de la valeur technique	Coefficient
1.1-Compréhension des enjeux	1
1.2 - Qualité des moyens humains	1,5
1.3 - Qualité de la méthodologie proposée	2
1.4 - Pertinence du calendrier	1,5

A l'issue des auditions, qui se sont tenues le mardi 14 novembre 2017, il ressort du rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Appel d'offres réunie le 14 décembre 2017, les propositions de notation et de classement suivantes :

Candidat	Compréhension des enjeux /10	Qualité des moyens humains /15	Qualité de la méthodologie proposée /20	Pertinence du calendrier /15	Note technique /60	Note prix /40	Total /100	Classement
Indiggo	8,19	12,71	15,21	11,71	47,82	31,37	79,19	1
Safege	7,76	11,59	15,95	11,11	46,41	31,66	78,07	2
B.L. Evolution	6,25	7,50	12,75	9,00	35,50	39,02	74,52	3
Burgeap	7,50	10,88	14,00	9,00	41,38	30,40	71,78	4
ECIC	3,00	8,88	7,50	9,25	28,63	24,89	53,52	5

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver ces propositions et en conséquence, de considérer l'offre remise par INDDIGO SAS comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer le marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de services relatifs à l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) du Genevois français coordination à l'échelle du Grand Genève français avec INDDIGO SAS pour un montant forfaitaire de 326 625 € HT, réparti comme suit :

Pour un montant forfaitaire de 52 500 € HT pour les prestations réalisées au profit du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Pour un montant forfaitaire de 40 500 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ;

Pour un montant forfaitaire de 26 625 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes du Pays de Gex,

Pour un montant forfaitaire de 42 000 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes Arve et Salève,

Pour un montant forfaitaire de 40 500 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes du Genevois,

Pour un montant forfaitaire de 40 500 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes Faucigny-Glières,

Pour un montant forfaitaire de 42 000 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté de communes Pays Rochois,

Pour un montant forfaitaire de 42 000 € HT pour les prestations réalisées au profit de la Communauté d'agglomérations de Thonon Agglomération.

et selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix.

- **IMPUTE** les dépenses en résultant pour le Pôle métropolitain du Genevois français sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 617.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

21 DEC. 2017

Publié ou notifié le

21 DEC. 2017

Le Président,
Jean DENAIS

